



EB-2016-0385

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Planet Energy (Ontario) Corp.

Requête en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité

La requête

Planet Energy (Ontario) Corp. a déposé une requête datée du 28 décembre 2016 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi) en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Vous pouvez consulter un exemplaire de la requête sur la page du consommateur du site Web de la Commission en inscrivant le numéro de dossier EB-2016-0385 dans la case intitulée « Trouver une requête ». Des exemplaires sont également disponibles pour consultation au bureau de la Commission ainsi qu'au bureau de Planet Energy (Ontario) Corp. aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience des requêtes de la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audience orale ou écrite

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est

nécessaire, vous pouvez lui écrire pour lui en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à Planet Energy (Ontario) Corp. d'ici le **31 janvier 2017**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements du requérant, en plus des documents relatifs aux requêtes déposées auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont pertinents pour l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire au requérant le **14 février 2017** ou avant cette date. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées dans chaque demande de renseignements.

Le requérant doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **28 février 2017**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant la requête en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vous devez les faire parvenir à la CEO et à Planet Energy (Ontario) Corp. d'ici le **7 mars 2017**.

Si Planet Energy (Ontario) Corp. entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la CEO et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **21 mars 2017**.

Toutes les observations écrites envoyées à la Commission seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne), avant de verser les observations écrites au dossier public. Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir au requérant une copie intégrale de vos observations écrites (comportant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations).

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent citer le numéro de dossier **EB-2016-0385**. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF interrogeable à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page Consommateurs du site Web de la CEO, www.ontarioenergyboard.ca/OEB/OEB+Home_fr. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérant

Planet Energy (Ontario) Corp.
5255, rue Yonge
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M2N 6P4
À l'attention de M. Jordan Small
Courriel : jsmall@planetenergy.ca
Tél. : 416 250-7117
Télec. : 416 250-0220

FAIT à Toronto, le 13 janvier 2017

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission